

Décision Municipale n°...../2023/DM/C.NKMT/SG du 6..... Portant attribution de l'appel d'offre national ouvert en procédure d'urgence n°004/AONO/C.NKMT/CIPM-NKMT/2023 du 25/01/2023 pour les travaux de construction d'un forage positif équipe de pompe a motricité humaine au CSI d'Obout dans la commune de Nkolmetet, département du Nyong et So'o, Région du centre. Montant Prévisionnel 8 000 000 frs CFA.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET

- Vu la constitution ;*
 - Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;*
 - Vu la Loi N° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi des finances pour l'exercice 2023*
 - Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et Complété par le décret N°2012/ 076 du 08 Mars 2012 ;*
 - Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*
 - Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;*
 - Vu le Décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de Monsieur ENGAMBA Emmanuel Ledoux aux fonctions de Préfet du département du Nyong et So'o ;*
 - Vu l'Arrêté N°204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions Internes de Passation de Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;*
 - Vu l'Arrêté N°000146/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.*
 - Vu la Décision N°000247/D/MINMAP du 02 Mai 2023 portant désignation d'un Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communes de Nkolmetet ;*
 - Vu la Note de service N°00000464/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM portant désignation des représentants du MINFI au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés placés auprès des 360 Communes du Cameroun pour L'exercice 2019/2020 ;*
 - Vu la Note de service N°54/NS/J10/SDL du 15 Mai 2023 portant désignation des Représentants de la tutelle au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes du Nyong et So'o.*
 - Vu le procès-verbal d'ouverture du pli du 06/06/2023*
 - Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres*
 - Vu La lettre de transmission du président de la CIPM au Maire de la Commune de Nkolmetet*
- Considérant les nécessités de service ;*

DECIDE :

Article 1^{er}: Les Etablissements Groupe NOCHIE Sarl est retenu comme adjudicataire de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée.

Objet et lieu des travaux	attributaire	Montant Lu (Frs CFA)	Lot	Délais
Construction d'un forage positif équipé de pompe a motricité humaine au CSI d'Obout	Groupe NOCHIE	7 393 748	Unique	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout ou besoin sera./-

Ampliations :

- Préfet/NS/Mbyo ;
- DDMINMAP/NS/Mbyo
- DD/MINEE/NS/Mbyo
- CSDPE/NS/Mbyo
- Président CIPM/Nkmt
- Attributaire
- Affichage
- Chrono/Archives
- **ARRÊTÉ** - C E

Nkolmetet, le 28 Aout 2013

Le Maire,



*Mme Justphine Felange
Anaba Mhanga*